

Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt sur le quai des Antilles

Dans la dynamique initiée par un premier Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) pour la valorisation du quai Marquis d'Aiguillon, Nantes Saint-Nazaire Port engage une nouvelle opération emblématique avec le lancement d'un AMI portant sur la requalification du secteur amont du quai des Antilles, au cœur de l'île de Nantes.

Situé à l'extrémité sud-ouest de l'île de Nantes, entre le Parc des Chantiers et la pointe de l'île, le quai des Antilles constitue aujourd'hui un lieu emblématique des bords de Loire. Il conjugue identité portuaire, attractivité culturelle, touristique et de loisirs. Le périmètre de l'AMI s'étend sur une vaste emprise située en amont du quai, qui accueille aujourd'hui des bâtiments devenus obsolètes. Le site s'intègre pleinement dans les dynamiques du grand projet urbain de l'île de Nantes, porté par Nantes Métropole et la SAMOA, en interaction directe avec les projets environnants : quartier de la Prairie-au-Duc, Jardins de l'Estuaire et du Rail, futur Grand Parc métropolitain en bord de Loire.

Inventer de nouveaux usages et renforcer le rôle métropolitain du quai des Antilles

L'objectif de Nantes Saint-Nazaire Port est d'imaginer un projet exemplaire, reflet de l'ambition métropolitaine tournée vers la Loire et de la contribution de Nantes Saint-Nazaire Port au développement économique et à l'aménagement durable du territoire.

Les candidats seront invités à proposer une mixité d'activités économiques, cohérente avec le projet urbain de l'île de Nantes. Ces nouvelles activités devront affirmer et renouveler la singularité du quai des Antilles comme lieu de destination, favoriser une appropriation quotidienne et en journée du site valorisant sa relation au fleuve.

Nantes Saint-Nazaire Port souhaite sélectionner un opérateur économique en capacité d'imaginer, de réaliser et d'exploiter un projet immobilier ambitieux qui tienne compte du passé portuaire du site. L'opérateur retenu interviendra dans le cadre d'une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) du Domaine Public portuaire. Cette procédure constitue une mesure de publicité et de sélection préalable en vue de l'attribution d'un titre d'occupation du domaine public, conformément au code général de la propriété des personnes publiques. Elle ne relève ni de la commande publique ni de la conclusion d'un contrat de concession. La date limite de remise des dossiers de candidature est fixée au 24 juillet 2026. S'en suivra une phase de remise des offres et de dialogue avec les candidats présélectionnés. Le calendrier prévisionnel à ce stade, prévoit la désignation du lauréat pour le printemps 2027.

Cette nouvelle consultation s'inscrit dans la continuité de la politique immobilière volontariste menée par Nantes Saint-Nazaire Port, pour valoriser ses friches portuaires de centre-ville, renforcer son attractivité et contribuer activement au développement économique du territoire en partenariat avec les Collectivités. Cette valorisation est aujourd'hui un levier de croissance structurant du projet stratégique de Nantes Saint-Nazaire Port, contribuant à l'évolution de son modèle économique, en générant des recettes alternatives à celles issues du trafic maritime.

En savoir plus sur : <https://www.nantes.port.fr/fr/le-port-pour-les-pros/offres-foncieres-et-immobilieres/nos-appels-manifestation-dinterets-ami>

Contacts presse

Nantes Saint-Nazaire Port :
Béatrice Louerat – Attachée de presse – b.louerat@nantes.port.fr – 06 79 22 77 35